



**« MAXIME,
AS-TU COMPRIS ? »**

« Quelle ne fut pas ma surprise, lors de la remise du premier bulletin de maternelle, d'apprendre que Maxime avait des difficultés à comprendre les consignes en classe. L'enseignante devait souvent lui fournir des explications supplémentaires et les amis ne voulaient pas faire équipe avec lui parce qu'il était trop lent à réagir.

« L'enseignante m'a conseillé de rencontrer l'orthophoniste. Cette dernière m'a expliqué que Maxime avait un problème de compréhension du langage oral. Ensemble, nous avons travaillé à ce que mon garçon augmente son vocabulaire, comprenne mieux les longues phrases et la fonction des petits mots (si, après, parce que, en arrière...).

« Maxime est maintenant en première année. Il a acquis ce qu'il lui fallait pour réussir à l'école. J'ai réalisé que l'orthophoniste était un partenaire indispensable dans les réussites scolaires et sociales des enfants présentant des problèmes de langage et de parole. »

M^{me} Landry, mère de Maxime



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235, boul. René Lévesque Est,
Bureau 601
Montréal (Qc) H2X 1N8
Téléphone : (514) 282-9123
Télécopieur : (514) 282-9541
www.ooaq.qc.ca
info@ooaq.qc.ca

OOAQ 2004

Il était une fois

UN ORTHOPHONISTE EN MILIEU SCOLAIRE



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

Il était une fois

Certains enfants éprouvent des difficultés de parole ou de langage. L'orthophoniste est un allié incontournable de leur réussite.

- Paul, sept ans, est incapable de raconter dans l'ordre les activités de sa fin de semaine.
- Julie, cinq ans, déforme encore beaucoup de mots ; elle se fait difficilement comprendre des étrangers.
- En 2^e année, Mathieu parle toujours de la « patente » et de l'« affaire ». Son vocabulaire est simple et peu précis.
- En 1^{re} année, Hung fait beaucoup d'erreurs de construction de phrase comme « Tombé, moi, pomme en haut ».
- En classe, Juan n'est pas capable de suivre les consignes de son professeur ; il regarde les autres élèves pour savoir quoi faire.
- Megan éprouve des difficultés à lire et à écrire, mais elle réussit très bien en mathématiques, sauf dans les problèmes où elle doit lire.
- John, huit ans, a de grandes difficultés à s'exprimer et à comprendre ; il a une dysphasie.

Une intervention professionnelle

L'orthophoniste est le professionnel habilité par la loi pour évaluer les fonctions et les troubles du langage, de la parole et de la voix des élèves. Ce professionnel détermine un plan de traitement et d'intervention et en assure la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication.

Ces difficultés peuvent, par exemple, être associées :

- à un trouble d'apprentissage ou de comportement ;
- à une déficience intellectuelle, auditive ou motrice ;
- au bilinguisme ;
- au bégaiement ;
- à un trouble neurologique ;
- à un problème affectif, psychologique ou familial.

Un professionnel reconnu

L'orthophoniste possède une formation universitaire de niveau maîtrise et doit être membre en règle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Dans son travail au sein de l'école, l'orthophoniste agit auprès de plusieurs personnes et de multiples façons auprès des élèves.

Auprès des élèves, il :

- prévient et identifie les problèmes de communication orale ou écrite ;
- évalue la nature, l'étendue et la gravité des troubles de parole et de langage dans le but de formuler une conclusion orthophonique ;
- détermine un plan de traitement et d'intervention orthophonique ;
- établit les objectifs spécifiques à rendre prioritaires dans les thérapies ;
- développe les habiletés de communication de l'élève, améliore ou corrige les aspects atteints de sa parole ou de son langage dans le cadre de rencontres individuelles, en petits groupes ou en classe.

Auprès des parents, il :

- informe les parents sur le développement du langage chez l'enfant ;
- enseigne des stratégies et des attitudes propices à une communication efficace ;
- fait participer activement les parents dans le processus de rééducation dans le cadre des thérapies et par le travail réalisé à domicile ;
- soutient les parents dans l'acceptation des limites de leur enfant.

Auprès des enseignants et autres intervenants, il :

- discute des forces et des faiblesses du langage de l'élève et établit le lien avec ses difficultés scolaires ;
- propose des habiletés et des attitudes favorables à une communication saine et efficace ;
- collabore à l'évaluation de la communication orale en classe.

Des buts à atteindre

- Rendre l'élève le plus fonctionnel possible et lui permettre de faire les apprentissages scolaires.
- Réduire ou éliminer les difficultés sur le plan du langage et de la parole afin que l'élève comprenne et produise adéquatement le langage oral et écrit.
- Développer le langage et les habiletés de communication des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Pour trouver une réponse

Contactez l'orthophoniste de l'école de votre enfant ou demandez au professeur ou au directeur de communiquer avec ce professionnel des troubles de la communication.

Pour obtenir plus d'information ou pour connaître le lieu de consultation le plus près de chez vous, contactez l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ).

site Web : www.ooaq.qc.ca

courriel : info@ooaq.qc.ca

par téléphone : (514) 282-9123